

# MÉMORANDUM 2018 ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES

L'accès à la santé pour tous,  
engagez-vous avec les  
associations de patients !

niveaux  
information  
label  
éducation  
droit  
toute commune  
ville qualité  
marche à pied  
droits solidarité  
entre seniors  
vie  
santé sain  
niveau  
vélo promotion aide soins  
proximité santé vie intégrée  
publique sécurité sociale écoute  
meilleure citoyens communale  
patients acteurs viser service  
écoute compétences avenir toute  
espaces accès aux soins droits  
maisons médicales  
viser meilleure communale



## INTRODUCTION

La santé est une des préoccupations principales des citoyens et concerne de nombreux aspects de la vie de tous les jours sur lesquels peuvent agir les communes et les provinces: l'environnement, le logement, l'action sociale, l'accès à l'information, l'urbanisme et les espaces verts, la mobilité... Tant d'éléments parmi d'autres qui ont un impact direct ou indirect sur la santé. Les communes ont une possibilité d'action directe avec les citoyens sur ces enjeux. La proximité géographique et relationnelle leur permet de mettre en place des actions en lien direct avec les besoins des citoyens. Cette proximité confère aux communes une responsabilité vis-à-vis de leurs citoyens, celle de prendre en compte leurs réalités et leurs propositions.

Dans les quartiers, les associations, les maisons de repos, les clubs de sport,... les questions de santé mobilisent les citoyens au niveau local ! Avec les associations de patients et de proches, nous le constatons tous les jours : la santé, cela se joue aussi sur le terrain communal et provincial. Les associations de patients y sont très actives. Elles réalisent des projets avec différents acteurs locaux, font de la promotion de la santé, mènent des campagnes d'information et de sensibilisation. Sur base de cette expérience de terrain et de vécu, la LUSS et les associations de patients formulent dans ce mémorandum des propositions pour faire de l'accès à la santé une priorité.

### **UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE!**

12 heures d'échanges et de débat lors d'évènements à Liège, Namur et Bruxelles. 23 associations de patients impliquées. Une dynamique participative et de co-construction. Une relecture par les associations et une présentation par les associations. Des témoignages filmés.

La dynamique participative qui unit les associations de patients est celle que nous souhaitons encourager dans les communes et les provinces. Impliquer la société civile, les associations de patients, les volontaires, les acteurs de santé communautaires,... c'est ce qui permet aux décisions et actions publiques de répondre réellement aux besoins des citoyens et de faire émerger de nouvelles idées.

Plus globalement, nous souhaitons que la santé et la participation citoyenne dans ce secteur soient une priorité des provinces et des communes pour la législature à venir. Cela signifie un budget ambitieux, un échevin en charge de cette matière mais cela nécessite surtout d'envisager la santé comme une composante de chaque compétence communale, selon le principe Health in all policies (« La santé dans toutes les politiques »). Qu'il soit question prioritairement d'urbanisme, de mobilité, de développement économique, de logement, de lutte contre la pauvreté ou les inégalités,.. chaque initiative communale ou provinciale doit être évaluée à l'aune de ses impacts sur la santé des citoyens.

Enfin, la santé est aussi une affaire de solidarité. Solidarité familiale, entre amis, entre voisins, dans les quartiers,... Les communes et les provinces doivent organiser cette solidarité sur leur territoire et en être des actrices à part entière. Rappelons également que la solidarité se poursuit et s'organise au sein de l'Etat. Face à une marchandisation croissante de la santé, une sécurité sociale forte est le garant le plus ferme de la solidarité entre tous les citoyens.

« Nos priorités pour la santé au niveau local !



## QUELQUES PRINCIPES TRANSVERSAUX

### ENVIRONNEMENT

Attention aux impacts de la pollution de l'air, de la pollution lumineuse, sonore, voire des ondes électromagnétiques. L'ensemble de la population en est victime et en particulier les personnes affectées par des problèmes respiratoires d'asthme, de maux de tête voire d'électrohypersensibilité, parmi d'autres. Nous promovons également les initiatives en faveur de la mobilité douce, des produits locaux et biologiques, des espaces verts,... Les communes et les provinces peuvent agir en la matière de même que leur compétence en terme d'octroi de permis pour des entreprises et activités polluantes est décisive pour la qualité de vie des citoyens.

### PROMOTION DE LA SANTÉ

La promotion de la santé et la prévention sont indispensables pour lutter contre les inégalités de santé (mais également sociales, de genre, etc). Que l'on soit migrant, jeune, en situation de pauvreté,... chacun peut devenir acteur de sa santé et les communes et les provinces ont de belles capacités d'actions en la matière !

## DÉTERMINANTS SOCIAUX

Nous développons une vision globale de la santé. Logement, éducation, emploi, alimentation, culture et loisirs,... : il faut agir sur l'ensemble de ces déterminants sociaux de la santé.

## INFORMATION

L'accès à l'information est essentiel pour être acteur de sa santé, bénéficier des services disponibles, activer ses droits sociaux et participer à la vie de la communauté. Dans les bulletins communaux, sur les sites internet, dans toutes les institutions liées aux communes et aux provinces, l'information doit être facilement accessible, claire, adaptée à tous et favoriser l'interaction sociale.

## CHAPTER 8



# POUR DES CITOYEN-NE-S ACTEUR-TRICE-S DE LA SANTÉ

## **1. Encourager le volontariat et soutenir les associations de patients**

Les communes et les provinces ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion et le soutien au volontariat. Santé, lutte contre la pauvreté et les inégalités, logement, environnement et autres : un grand nombre d'associations de patients et de proches sont très actives au niveau local et ne demandent qu'à être soutenues. Beaucoup sont en partie ou entièrement constituées de volontaires, ce qui peut parfois amener une certaine fragilité. Mais l'engagement des volontaires est une force incontestable qu'il convient d'encourager.

En effet, les associations de patients et de proches fonctionnent en grande partie grâce au volontariat. Elles sont très présentes sur le terrain local et collaborent déjà avec les autorités communales et provinciales. Comment poursuivre ce mouvement ? :

- En créant avec les associations de patients des projets communaux et provinciaux liés à la santé ou à la cohésion sociale (et envisager avec elles un financement via la subvention « article 18 » des Plans de cohésion sociale)
- En facilitant l'accès aux infrastructures pour les associations de patients (salles de réunions, salles de fêtes, stands lors de différents événements)
- En réalisant une cartographie des associations actives sur votre territoire et en diffusant leurs activités sur le site de la commune ou le bulletin communal.
- En envisageant une évaluation citoyenne des projets et politiques de la commune en matière de santé

## **2. Les divers conseils d'usagers et la démocratie participative locale**

La LUSS et les associations de patients s'engagent également en faveur de la participation de tous les citoyens et, dans le domaine de la santé, des citoyens atteints d'une maladie chronique, en situation de handicap et de leurs proches. Au sein de leur commune ou de leur institution de soins, les citoyens ont, collectivement, plein de projets et de bonnes idées à partager! C'est pourquoi nous recommandons vivement de mettre en place et de soutenir activement des Conseils consultatifs des aînés (ou des seniors), des personnes handicapées et d'encourager la création de Conseils de résidents dans les maisons de repos ou de Comités de patiente-s dans les hôpitaux et les maisons médicales. Par ailleurs, les interpellations des Conseils communaux et les consultations populaires nous paraissent également une façon intéressante d'encourager la participation et le débat citoyens, notamment en matière de santé.

## **3. Les projets pilotes « Soins intégrés »**

Enfin, plusieurs communes et provinces s'investissent dans ces projets pilotes (plus d'informations sur le site <http://www.integreo.be>). Si de tels projets se mettent en place sur votre territoire, nous vous encourageons à vous y impliquer et à y soutenir la participation des associations de patients et de proches.

### **INSPIREZ-VOUS !**

A Fontaine-l'Évêque, le réseau Santé « Bien-être » organise plusieurs activités autour de la santé en associant plusieurs partenaires dont l'association de patient-e-s « GIPSO (Groupe d'aide à la recherche et à l'information sur le psoriasis)».

### **INSPIREZ-VOUS !**

A Waremme, Herstal et Bassenge, l'asbl Together participe à l'élaboration des Plans de Cohésion sociale. Together a participé à l'organisation de petits-déjeuners créatifs, ateliers artistiques, tournois sportifs, etc. Together et le tissu associatif local s'implique pour l'accès à la santé, les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

### **INSPIREZ-VOUS !**

A Namur, des citoyens ont interpellé le Conseil communal quant à l'accessibilité en bus de leur quartier. A Hamois, les citoyens se sont mobilisés pour un aménagement de la place communale qui permette la convivialité et les rencontres.

## POUR LA MOBILITÉ DE TOUS

La mobilité et l'accessibilité sont déterminantes pour permettre à tous les citoyens de se déplacer librement et pour permettre à chacun de vivre de manière autonome.

### 1. Développer une politique de mobilité pour tous

La LUSS et les associations de patients demandent que la mobilité soit pensée à partir des besoins des usagers. Nous demandons aux communes et provinces de prévoir des transports publics vers des lieux stratégiques tels que ; administrations ; services à la population ; lieux culturels, expositions; domaines provinciaux, centres sportifs; ... Il faut également veiller aux correspondances et adapter les trajets lorsque de nouvelles implantations ou nouveaux services se développent. Nous demandons de tenir compte de la réforme en cours au niveau des hôpitaux et postes de garde et de prévoir des transports et/ou de veiller à la mise en place de navettes vers les hôpitaux ainsi que vers les postes de garde.

#### **INSPIREZ-VOUS !**

A Manhay le bus scolaire est utilisé en dehors des heures de classe pour d'autres types de prise en charge

Nous préconisons de cartographier les services de transports et d'avoir une clarté sur leur coût et sur le type d'accessibilité. Cette cartographie doit aboutir à un répertoire des services complet et mis à jour, diffusé et accessible au grand public et bien connu des professionnels afin d'assurer une information juste et complète.

Nous demandons que les aménagements nécessaires soient faits pour permettre une bonne accessibilité aux transports

en commun : mettre des rampes d'accès, poser des mains-courantes, aménager les gares et les arrêts de bus, prévoir des places assises aux arrêts de bus, .... Nous revendiquons des trottoirs en bon état, suffisamment larges et carrossables pour permettre un accès aux chaises roulantes et aux poussettes, ainsi qu'un bon éclairage de tous les passages pour piétons et des trottoirs. Nous souhaitons aussi des dispositions visant à faire respecter l'interdiction de stationnement des voitures sur les trottoirs. Nous demandons aussi de prévoir de pistes cyclables sécurisées tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Nous demandons à la commune la mise en place de plateformes destinées à faciliter la mobilité par des projets innovants ; co-voiturage ; bénévoles qui aident et conduisent les usagers ;...

Nous demandons le développement de services tels que taxis sociaux (disponibles 24h/24 à des tarifs abordables) ou des services qui permettent de mettre des chauffeurs à disposition de personnes possédant un véhicule.

### **INSPIREZ-VOUS !**

L'asbl SOLUMOB volontaire : qui propose aux personnes à mobilité réduite un transport assuré par des volontaires utilisant leur propre véhicule. Ce service est accessible à Bruxelles et en Région Wallonne.

Nous recommandons que les accompagnateurs de bus soient formés à l'utilisation du système de prise en charge des PMRs. Nous demandons que les autorités pensent l'organisation des travaux dans l'espace public de manière cohérente afin de ne pas bloquer toutes les rues d'un même quartier en même temps.

Nous préconisons des autorisations d'accès et de stationnement pour les soignants et service d'aide à domicile dans les plans de circulation modifiée lors de manifestations festives.

## **2. Penser la commune pour un accès aux bâtiments et services pour tous**

La LUSS et les associations de patients, demandent que les autorités publiques soient particulièrement attentives au respect des dispositions légales en matière d'accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite et aux autres types de handicap. Cela signifie de prévoir des adaptations telles que mettre des rampes d'accès, de prévoir l'accès au sonnettes, ... pour les personnes en chaises, mais aussi une signalétique adaptée pour les personnes malvoyantes ou ayant des difficultés de compréhension (panneaux indicateurs, sigles, pictogrammes, ...), des toilettes publiques adaptées, des lieux de repos (bancs, ...).

Nous demandons que les plans d'évacuation d'urgence des bâtiments publics prévoient du personnel formé pour la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Elles demandent une attention particulière à l'accessibilité des bureaux de vote (lieux accessibles aux PMR, isolements adaptés, personnes formées pour aider les citoyens qui auraient des difficultés, ...).

### **INSPIREZ-VOUS !**

Plusieurs expériences de bureaux de vote dans des maisons de repos ont eu lieu en 2012 et 2014, notamment à Charleroi et à Nivelles.

### **INSPIREZ-VOUS !**

label : La LUSS et les associations de patients encouragent l'attribution de labels aux communes développant les conditions de mobilité et d'accessibilité pour tout citoyen : label « Accessibilité pour tous ».

### **INSPIREZ-VOUS !**

Se référer aux audits d'Access-i pour évaluer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. (<https://www.access-i.be/>).

### **INSPIREZ-VOUS !**

Projet du GEH de distribution d'un autocollant invitant les automobilistes à respecter les emplacements de parking handicapé. Cette distribution aura aussi lieu dans le cadre de la marche pour l'accès aux soins, organisée à l'initiative des associations de patients et la LUSS du 6 au 13 octobre 2018.

## POUR UNE SOCIÉTÉ QUI INCLUT TOUT LE MONDE

La commune a des compétences pour lutter contre les discriminations et œuvrer de manière locale à l'inclusion de tous : personnes âgées, porteuses de handicap, personnes malades, personnes précarisées, public multiculturel, ...

### 1. Développer des actions pour favoriser l'inclusion de tous

Nous demandons que chaque commune mette en place des services destinés à informer les citoyens, mission assurée par un personnel formé aux différents types de problématiques :

- Au niveau du handicap : un handicontact performant : une personne chargée de l'accueil et de l'information des personnes qui soit formée aux différents types de handicap et qui connaisse les ressources communales pertinentes et les démarches à effectuer au niveau régional et fédéral afin de pouvoir conseiller et orienter les personnes efficacement.
- Au niveau des droits sociaux liés à la santé : créer au niveau local un point d'information « contact droits sociaux liés à la santé » assuré par une personne spécialement formée aux enjeux et réalités liées aux questions de santé et aux maladies chroniques.

#### INSPIREZ-VOUS !

Alzheimer Café dans les communes : un lieu d'écoute, ouvert à tous et gratuit pour ceux qui ressentent le besoin d'être entendu et aidé.

<https://alzheimer.be/nos-activites/alzheimer-cafe>

Pour mener une politique de santé efficace et inclusive, nous demandons que les communes fassent un état des lieux des profils des habitants afin de développer les services en fonction



des besoins propres des citoyens. Nous préconisons que les services communaux complètent des services qui existent déjà sur le territoire (par exemple les services proposés par les mutuelles, les asbl présentes sur la commune etc).

### **INSPIREZ-VOUS !**

Fibro café : un lieu d'échanges, de rencontres, de paroles pour toute personne touchée de près ou de loin par cette maladie.

[www.focusfibromyalgie.be](http://www.focusfibromyalgie.be)

## **2. Encourager des structures inclusives :**

### **INSPIREZ-VOUS !**

Ville Amie Démence s'inscrit dans la démarche de la Ligue Alzheimer ASBL : rendre la maladie d'Alzheimer et les autres formes de démence, abordables, accessibles et acceptables au cœur des communes et des villes.

La LUSS et les associations de patients demandent que les communes et les provinces soutiennent une approche inclusive et antidiscriminatoire au niveau des écoles, des crèches, des clubs sportifs, de l'accueil extra-scolaire et des loisirs pour les plus jeunes.

Nous préconisons que les professeurs et éducateurs bénéficient de formations spécifiques. Les associations de patients et de proches pourraient contribuer à ces formations.

### **INSPIREZ-VOUS !**

Psy'Cause ASBL organise des sensibilisations à la maladie mentale dans les écoles par un partage avec des personnes concernées au quotidien par la maladie mentale.

[www.psy-cause.be](http://www.psy-cause.be)

Nous suggérons que les communes et les provinces aident et encouragent la détection des problèmes à l'école afin de pouvoir agir avec les familles et sensibiliser l'entourage, en portant une attention particulière au harcèlement et au soutien des enfants aidants.

Nous demandons aux communes de développer une réelle politique d'accès aux activités culturelles et de loisirs pour tous, que les activités et loisirs soient réfléchis dans une optique d'inclusion de tous ; personnes âgées ; porteuses de handicap ; troubles mentaux,... dans un esprit de mixité, d'égalité et d'enrichissement mutuel.

La LUSS et les associations de patients demandent aux communes de cartographier les loisirs inclusifs existants sur leur territoire et d'informer par rapport à ceux-ci afin que les personnes intéressées y aient facilement accès et puissent ainsi rompre ou éviter l'isolement.

#### **INSPIREZ-VOUS !**

Informer sur la possibilité de bénéficier de l'art. 27 et d'avoir accès à un ticket à un spectacle pour 1,25 euros.

### **3. Lutter contre la fracture numérique**

La société évolue très vite et l'informatique se développe partout et désormais l'accès à certains droits et services passe exclusivement par l'informatique, ce qui renforce les inégalités. Le secteur de la santé va également connaître une révolution numérique via, notamment, les dossiers médicaux informatisés. Nous encourageons les communes et les provinces à lutter contre la fracture numérique en mettant à disposition des citoyens une aide de proximité, via des salles informatiques gratuites, et un accompagnement à l'utilisation de ces outils dans les différents quartiers des grandes villes et dans les

villages de nos campagnes.

Nous demandons également que les communes soutiennent des projets et des associations qui œuvrent sur le terrain à l'accès à l'outil informatique pour tous.

Enfin, il est essentiel qu'une alternative papier soit disponible lorsque qu'un usager n'est pas en mesure de se servir de la voie informatique.

## POUR BIEN VIVRE CHEZ SOI

Avoir un logement salubre, des conditions de vie correctes et un soutien social jouent un rôle extrêmement important sur la santé de tout un chacun.

### 1. Soutenir l'accès au logement et accroître l'offre de logements abordables et adaptés

La LUSS et les associations de patients demandent que soient développés des services de proximité pour soutenir l'accès au logement pour tous. Ces services pourraient également fournir les informations sur les aides possibles, et travailler à construire et soutenir un lien de confiance entre propriétaires et locataires.

Nous demandons également d'accroître le nombre de logements salubres avec des loyers abordables. Pour ce faire, nous proposons d'au minimum respecter, et si possible, d'augmenter le quota

#### INSPIREZ-VOUS !

Liège : un guichet logement, tous les mardis, au cercle intergénérationnel de la ville de Liège. Une création de plusieurs associations dans le quartier d'Outremeuse, afin d'aider les personnes à trouver un logement salubre et au loyer accessible. Et le dernier mardi du mois, une avocate aide les locataires confrontés à des problèmes judiciaires.

#### INSPIREZ-VOUS !

Jette : Depuis 1990, l'Œuvre Royale du Coin de Terre met à la disposition des jardiniers amateurs des lopins de terre pour leur permettre de cultiver des légumes pour leur propre consommation. Les 130 membres du Coin de Terre profitent ensemble des plaisirs du jardinage et cultivent une superficie totale de 2,15 hectares.

de 10% de logements sociaux par commune, et de revoir à la hausse le budget pour les logements sociaux. Ces logements sociaux devraient être (semi-) passifs, permettant de réduire les frais énergétiques pour les habitants et également d'avoir un impact positif sur l'environnement. La proximité de transports en communs est importante pour faciliter le quotidien et lutter contre l'isolement social des habitants. La présence d'espaces-verts et de potagers partagés à proximité de ces logements contribuerait également positivement à la santé des habitants, en offrant la possibilité de s'aérer et de jardiner, en favorisant la consommation de fruits et légumes sains, en favorisant le lien social et la solidarité,...

Les communes ont aussi un rôle à jouer pour assurer un environnement sain pour tous ses habitants, par exemple en évaluant l'impact santé avant d'autoriser un permis d'urbanisme. Nous pensons également qu'il est important de communiquer largement sur l'existence des Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI), et leur rôle dans le diagnostic de pollution, ainsi que dans l'émission de recommandations d'aménagement ou d'évacuation.

### **INSPIREZ-VOUS !**

**Ottignies-LLN** : l'Aquarelle, un habitat solidaire pour permettre à cinq personnes cérébrolésées de vivre ensemble. Un habitat durable car le bâtiment est de type basse énergie grâce à l'utilisation de matériaux durables et une isolation renforcée. Un Comité d'accompagnement servira de « support » pour aider les locataires dans leur quotidien.

Nous demandons également le développement d'un plus grand nombre de logements sociaux spécifiquement adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap, afin de leur assurer une vie autonome s'ils le désirent. Pour lutter

contre la solitude des personnes âgées, augmenter l'offre de logements transgénérationnels nous semble une bonne piste à suivre. Il est également important que la commune diffuse de façon large les offres existantes.

### **INSPIREZ-VOUS !**

Liège : Le Balloir - présence sur un même site d'une crèche, de l'atelier du Balloir (magasin de seconde main ouvert et accueillant des mamans en difficulté), d'une résidence-services, d'une Maison de repos et d'une maison d'enfants dans le cadre du Service de l'aide à la jeunesse.

Nous soutenons également la politique de rénovation et de réhabilitation des logements vides, ainsi que l'encadrement de l'offre des logements privés tant au niveau des coûts que de la salubrité (lutter contre les marchands de sommeil,...).

## **2. Développer une dynamique de voisinage et favoriser l'entraide**

### **INSPIREZ-VOUS !**

Liège, quartier de Glain: L'association PRE DES MACLOTES a développé un lieu et outil communautaire qui s'adresse surtout aux personnes souffrant de maladie mentale et de solitude dans l'hôpital proche (Notre-Dame des Anges), mais également aux habitants du quartier. Actuellement, l'espace accueille la réalisation de plusieurs projets, ouverts à tous : une cafétéria sociale (avec un cybercafé, une salle de relaxation, un atelier musical,...), un terrain de sports et un potager partagé. Elle travaille en partenariat avec la ville de Liège.

La LUSS et les associations de patients demandent que la commune favorise la démarche participative des citoyens en santé communautaire, les contacts sociaux, l'entraide, qu'elle soutienne les associations de patients actives dans la commune, les projets intergénérationnels, les projets interculturels, les activités de proximité, les clubs thérapeutiques, les ateliers cuisine dans les maisons médicales, ... Et des petites choses pour favoriser de belles relations entre les membres de la commune, comme mettre des bancs dans les espaces et jardins publics, prévoir des espaces de rencontre couverts....

#### **INSPIREZ-VOUS !**

La Louvière : La Maison des Associations offre un soutien logistique aux nombreuses associations de la commune. Située en centre-ville, elle propose aux associations locales d'occuper les lieux de manière ponctuelle, d'y tenir leurs permanences. Elle est équipée de matériel informatique, de matériel audiovisuel, d'un site internet pour les associations, d'un espace de conférence de presse et de salles de réunion. L'accueil est assuré par une personne qui assure un accompagnement aux associations.

### **3. Développer les services d'aides aux habitants de la commune**

Nous demandons le développement des services d'aides à domicile (soins, repas, services,...) qui dépendent du CPAS et le soutien des autres acteurs du secteur. Les besoins ne vont faire qu'augmenter avec le vieillissement de la population ; il est donc critique d'accroître le personnel, ce qui, par la même

occasion, permettra la création de nouveaux emplois. Il faut également augmenter les offres de services adaptés, avec du personnel adéquatement formé (ex : personnes souffrant de problèmes mentaux ou de handicap physique, ...). Une meilleure coordination et mutualisation des ressources permettrait aussi d'optimiser l'offre en fonction des besoins.

Lors de l'organisation d'événements dans les rues de la commune, il est important de garantir un accès des services d'aides aux habitants nécessitant des soins quotidiens. Une concertation préalable entre la commune, les organisateurs et les services d'aide pourrait être une approche efficace pour assurer l'accès aux soins.

L'accès à la culture est également important. Par exemple, chaque commune pourrait assurer l'accès à la lecture, grâce aux Bibliobus.



## POUR PARLER DU DON D'ORGANES ET DE L'EUTHANASIE

L'administration communale est le lieu où peuvent être exprimées ses volontés quant au don d'organes et à l'euthanasie.

### **INSPIREZ-VOUS !**

L'asbl AiDons préconise la présence d'un officier d'état civil « à la demande » dans diverses manifestations afin de faciliter l'inscription au registre des donneurs pour les personnes qui le souhaitent.

### **1. Informer et sensibiliser le grand public**

La LUSS et les associations de patients demandent un renforcement de l'information et de la sensibilisation vers le grand public en ce qui concerne le don d'organes et l'euthanasie. En effet, faire connaître ses volontés en ce qui

concerne le don d'organes et en ce qui concerne ses volontés propres, si une situation dramatique devait arriver, est fondamental. Or, le citoyen n'est pas toujours au fait des enjeux et démarches à effectuer. L'information et la sensibilisation vers le grand public devraient être renforcées.

Nous demandons de développer des campagnes de sensibilisation au niveau local et d'y inclure des acteurs tels que les

### **INSPIREZ-VOUS !**

A Liège, l'échevine de l'État civil, des Mairies de quartier et des Cimetières a lancé une campagne de sensibilisation au don d'organes avec pour slogan "Pour la Saint-Valentin, dites oui au don d'organes" ! Cette campagne a été relayée par l'association de patients «AiDons».

associations de patients et de proches. Une information doit également être assurée lors d'événements grand public, notamment lors des élections, en présence d'officiers de l'état civil, clairement identifiés, qui recueillent les inscriptions et expliquent les démarches.

## **2. Former et informer le personnel communal**

Une information juste, claire et accessible est fondamentale. Or le personnel n'est pas toujours en mesure de répondre aux questions des citoyens. C'est pourquoi la LUSS et les associations de patients suggèrent que le personnel communal soit formé de manière continue et qu'il puisse à son tour former et informer les citoyens sur le don d'organes et l'euthanasie.

### **INSPIREZ-VOUS !**

Formation des employés communaux : La Ville de Charleroi accentue sa politique d'information en formant ses agents d'accueil du citoyen à la sensibilisation au don d'organes. [www.charleroi.be/ville-charleroidon-dorganes-former-pour-mieux-informer](http://www.charleroi.be/ville-charleroidon-dorganes-former-pour-mieux-informer)

## **3. Faciliter les démarches pour les déclarations**

La LUSS et les associations de patients préconisent de rendre les démarches plus simples et gratuites. Nous proposons d'élargir les possibilités de déclaration en développant, par exemple, la possibilité de remplir le formulaire via internet ou via le portail e-santé. Nous suggérons également qu'une déclaration effectuée dans une autre administration communale puisse être transférée à sa commune de résidence.

### **INSPIREZ-VOUS !**

Des volontaires de l'ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité) se rendent dans les établissements scolaires ou les MR/MRS pour donner des séances d'information, partager leur expérience et expliquer aux étudiants, au personnel soignant ou aux résidents et leur famille les dispositions qui sont aujourd'hui d'application dans notre pays en ce qui concerne les droits du patient (refus de traitement), les soins palliatifs et la dépénalisation de l'euthanasie.

### **INSPIREZ-VOUS !**

A Braine-l'Alleud ,  
séances d'informations  
organisées par  
l'Echevinat de la Santé  
et présentée par  
l'ADMD -

# POUR DES COMMUNES, PROVINCES ET CPAS EN FAVEUR DE LA SANTÉ

## 1. Le CPAS et l'accès aux soins

La LUSS et les associations de patients proposent de renforcer les actions du CPAS en matière de santé et d'augmenter les budgets en conséquence. Les budgets et les politiques des CPAS en matière de santé doivent s'entourer de la plus grande transparence et reposer sur des objectifs ambitieux. Nous prônons la définition de critères objectifs pour l'octroi de l'aide sociale qui puissent être communs à l'ensemble des CPAS. Nous suggérons de renforcer les collaborations entre les CPAS et les acteurs de la 1ère ligne.

## 2. Prévoir un échevinat de la Santé et inclure la ville dans le projet « Villes-Santé » de l'OMS

Nous proposons que chaque commune crée un échevinat de la santé qui puisse élaborer et mettre en œuvre une politique locale de santé ambitieuse. Ceci implique notamment qu'il puisse disposer d'un budget qui permette de faire de la santé une priorité de la Commune.

### INSPIREZ-VOUS !

Charleroi Ville-Santé ... La ville de Charleroi a décidé de mettre la santé au cœur de ses politiques. L'objectif est d'améliorer le bien être physique, social et environnemental des personnes qui vivent sur le territoire carolo. Cela se traduit par diverses actions sur différents axes (alimentation, accès aux soins de santé, bien être au travail, communication, participation citoyenne). Pour en savoir plus : [www.charleroi.be](http://www.charleroi.be)

La LUSS et les associations de patients estiment nécessaire que davantage de communes s'inscrivent dans le cadre du label « Ville Santé » de l'OMS et puissent notamment développer des actions de prévention et de promotion de la santé au bénéfice de la population.

### **3. Maisons de repos (et de soins), hôpitaux et postes de garde**

La LUSS et les associations de patients proposent d'augmenter l'offre publique d'hébergement pour les personnes âgées et d'améliorer la qualité du service et des soins donnés aux résidents en maisons de repos et des résidences services.

Nous demandons cependant de permettre aux aînés de pouvoir choisir entre le domicile et l'hébergement en maison de repos, ce qui nécessite également de soutenir les services d'aide et de soins à domicile.

Les infrastructures publiques de santé (hôpitaux, postes de garde....) doivent être renforcées. Nous encourageons les hôpitaux publics à susciter une dynamique participative, en particulier des patients. Qu'il s'agisse des maisons de repos ou des hôpitaux, nous encourageons les communes à s'engager (et à sensibiliser les autorités régionales) à maîtriser l'offre

#### **INSPIREZ-VOUS !**

La LUSS a édité un cahier portant sur des pistes pour une bonne participation des patients au sein des hôpitaux. C'est le fruit des réflexions de la LUSS et des associations de patients sur les conditions de participation des patients au sein des institutions de soins. Ce document est téléchargeable sur notre site Internet [www.luss.be](http://www.luss.be)

commerciale en faveur du secteur public, plus à même de garantir l'accessibilité et la qualité pour tous. Nous sommes partisans d'une réelle coordination entre les postes médicaux de garde et les services d'urgence des hôpitaux. L'accessibilité des postes de garde en particulier en milieu rural doit être préservée afin que les citoyens n'aient pas à parcourir de trop longues distances pour se faire soigner. De même, nous demandons que les Communes encouragent l'implantation de nouveaux médecins là où il y a pénurie et de manière générale promeuvent une politique d'accès aux services de santé (pharmacies, maisons

médicales par exemple) et de soins.

### **INSPIREZ-VOUS !**

Une maison de repos à visage humain... La Maison de repos et de soins « le Domaine des Rièzes et Sarts » à Cul des Sarts (Couvin) se revendique comme une maison de vie solidaire pour adultes âgés. Parmi les principes que l'institution défend et essaye d'appliquer, on retrouve l'autodétermination, le respect des rythmes de chacun, le respect des libertés, la liberté de prendre des risques.... Un projet aux antipodes des logiques de rentabilité prônées par certains groupes privés dans le secteur de l'hébergement des aînés.

#### **4. Rôle d'exemple des provinces et communes en matière d'emploi**

De manière générale, nous proposons de développer une politique inclusive des personnes vulnérables ou malades notamment en matière d'emploi public dans les communes et

les provinces. Les communes et les provinces doivent mettre en place les aménagements raisonnables (fonction adaptée, poste de travail, temps de travail,...) pour ceux dont l'état de santé ou le handicap nécessite des conditions de travail particulières. Nous demandons le respect de la norme de 2,5% de personnes handicapées dans les administrations communales et provinciales.

## **5. Hautes Ecoles communales et provinciales : formation des futurs professionnels**

Les Hautes Ecoles communales et provinciales doivent veiller à la qualité de la formation des futurs professionnels de santé et de l'action sociale notamment par une meilleure connaissance des réalités des problématiques de santé, du vieillissement et du handicap, par le développement de leurs compétences relationnelles (écoute, empathie,...). Les Hautes Ecoles communales et provinciales doivent inculquer une vision globale de la personne à leurs étudiants. Les associations de patients sont disponibles pour apporter leur expertise de vécu dans la formation de ces futurs professionnels. La LUSS a mis au point un programme de formation structuré de formations par les associations de patients.

### **INSPIREZ-VOUS !**

La LUSS et les associations de patients sont intervenues cette année dans plusieurs Hautes Ecoles pour sensibiliser et former les futurs professionnels des soins de santé. C'était le cas notamment à la Haute Ecole Libre de Bruxelles, la Haute Ecole Galilée ou la Haute Ecole de la Province de Namur

## **6. Soutenir les collaborations entre les acteurs locaux de la santé**

La LUSS et les associations de patients soulignent le travail de qualité réalisé par les acteurs locaux de la santé, dont les Observatoires provinciaux de la santé et les Centres locaux de promotion de la santé. Nous encourageons également les collaborations entre ces institutions, les CPAS et le secteur associatif afin de relier l'analyse théorique, les besoins du terrain et l'action publique.



## LE JOUR DES ÉLECTIONS...

- Veillez à l'accessibilité des bureaux de vote, pour les personnes à mobilité réduite notamment
- Organiser auparavant des formations au vote pour les personnes en situation de handicap mental
- Envisagez la présence de bureaux de vote dans les maisons de repos (et de soins)
- Prévoyez des transports vers les bureaux de vote pour les personnes à mobilité réduite

## MARCHE POUR L'ACCÈS AUX SOINS

Ce mémorandum est le nôtre, il a été réalisé par les associations de patients et va guider notre action sur le terrain local pour les six années à venir. Il est aussi le vôtre, que vous soyez mandataires politiques, candidats aux élections, acteurs de terrain ou citoyens engagés. Engagez-vous à mettre en œuvre certaines propositions et utilisez-le comme outil pour développer des projets avec les associations de patients.

Du 6 au 13 octobre, les associations de patients et la LUSS organisent une Marche pour l'accès aux soins. Nous marcherons 110 km de Liège à Nimy en passant par Namur, Wavre, Bruxelles ou encore Nivelles pour présenter nos propositions et montrer la vitalité de notre Mouvement. N'hésitez pas à venir nous y rencontrer !

Les associations de patients Inclusion asbl, l'APEPA et AP<sup>3</sup> ont également publié des propositions en vue des élections locales.

**N'hésitez pas à consulter leur mémorandum !**

[www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be)





**LUSS asbl**  
Avenue Sergent Vrithoff, 123  
5000 Namur

T : 081 74 44 2 8  
F : 081 74 44 2 5  
E : [luss@luss.be](mailto:luss@luss.be)

**culture.be**

